



Life Energy Motion

## Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de LEM HOLDING SA

**Date:** jeudi 24 juin 2021 à 14h35

**Lieu:** Chemin des Aulx 8, 1228 Plan-les-Ouates

### Présidence de l'Assemblée générale

Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration

### Secrétaire de l'Assemblée générale

Caroline Bourquin

### Scrutatrice

Caroline Bourquin

### Représentant indépendant des actionnaires

Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, représentée par Maître Damien-Raphaël Bossy

---

M. Andreas Hürlimann, Président du Conseil d'administration, ouvre l'Assemblée générale à 14h35.

Le Président annonce que cette année encore, la situation extraordinaire liée au coronavirus requiert des mesures extraordinaires. Il explique que sur la base de l'article 27 de l'ordonnance 3 du Conseil





Life Energy Motion

fédéral suisse du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration de LEM HOLDING SA a malheureusement dû se résoudre à tenir l'Assemblée générale ordinaire 2021 sans la présence physique des actionnaires, qui n'ont donc pas la possibilité d'y assister en personne. Le Président exprime ses regrets quant à cette situation.

Le Président précise que, par courrier ordinaire envoyé le 2 juin 2021, les actionnaires dûment inscrits au registre des actions ont été invités à exercer leurs droits de vote par l'intermédiaire du Représentant indépendant, l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg.

Le Président ajoute qu'en raison de ces circonstances particulières, les autres membres du Conseil d'administration ainsi que les membres de la Direction, à l'exception du Directeur financier M. Andrea Borla, se sont également abstenus de participer à l'Assemblée et que celle-ci se déroule donc au siège de LEM HOLDING SA, à Plan-les-Ouates, en présence d'un nombre restreint de personnes.

Le Président adresse ensuite quelques mots d'introduction.

### Introduction

Le Président annonce des résultats annuels solides pour LEM, malgré la pandémie et un contexte mondial difficile. Il indique que le chiffre d'affaires de LEM a augmenté de 0.4% en devises constantes, alors que la marge EBIT a progressé de 4.4%. Il explique que LEM a traversé la pandémie dans des conditions bien plus favorables que celles anticipées. Le Président précise que LEM bénéficie de la diversité de ses activités à travers les secteurs et les régions au niveau mondial, d'un héritage reconnu et d'un leadership sur le marché, d'un flux régulier de commandes, de marges robustes, d'un bilan solide et d'un flux de trésorerie sain. Il ajoute que les moteurs d'activité fondamentaux de LEM et les mégatendances que sont l'efficacité énergétique, la mobilité et l'automatisation, associés à la stratégie à long terme de LEM, créeront une valeur durable pour tous les acteurs concernés.

Le Président fait savoir que l'année dernière, LEM avait plusieurs raisons de se détourner de sa vision à long terme, mais qu'elle ne l'a pas fait. Il précise qu'alors que la pandémie et les perturbations correspondantes de la chaîne d'approvisionnement ont mis et continuent de mettre à l'épreuve la résilience de LEM, sa persévérance et son agilité, la stratégie n'a pas été modifiée : les scénarios pour l'avenir basés sur les mégatendances restent intacts, tout comme les ambitions, les plans et les actions de mise en œuvre de LEM, tels que les importants investissements en recherche et en développement qui commencent à porter leurs fruits, mais aussi les projets visant à réduire davantage les risques de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les efforts pour renforcer les compétences régionales de LEM en fournissant notamment aux différents sites les capacités nécessaires dans le domaine de la recherche et du développement, des opérations, des ventes et de la qualité. Le Président annonce que cela rendra LEM encore plus résiliente mais aussi plus agile et donc plus compétitive.





Life Energy Motion

Le Président déclare que l'année écoulée a permis de mettre en évidence la diversité des activités de LEM dans tous les secteurs de son industrie et dans toutes les régions du monde, à la fois dans les marchés matures et les nouvelles technologies. Il annonce que pour la seconde année consécutive, LEM a lancé dix nouveaux produits qui ont été bien accueillis par le marché.

Il ajoute que malgré un environnement difficile, LEM maintient ses projets clefs, tels que l'investissement dans une nouvelle usine en Malaisie afin de mieux répartir géographiquement la fabrication de ses produits à travers le monde, ou la construction de son futur siège à Meyrin dans le canton de Genève.

Le Président déclare qu'en ce qui concerne l'avenir, la crise liée au coronavirus continuera d'impacter LEM et ses clients. Il indique qu'il faudra également faire face à des vents contraires en raison de pénuries dans la chaîne d'approvisionnement et de conflits commerciaux au niveau mondial. Le Président ajoute que LEM bénéficie d'une présence globale et diversifiée, mais comme plusieurs entreprises aujourd'hui, son progrès est fortement lié aux marchés en croissance en Asie.

Le Président fait savoir que bien que l'attention du monde se soit concentrée essentiellement sur la pandémie, les défis relatifs au changement climatique demeurent et le secteur des énergies renouvelables est un secteur clé dans lequel LEM marque désormais son empreinte.

Le Président profite par ailleurs de cette introduction pour remercier les collaborateurs et collaboratrices de LEM tout autour du monde pour leur expertise, leur fiabilité et leurs solutions innovantes. Il déclare être très fier de la façon dont les équipes ont relevé les défis extraordinaires de ces derniers mois soulevés par la pandémie, en faisant preuve de résilience et de créativité pour continuer à livrer les produits et les projets dans les délais. Le Président remercie également l'ensemble de la Direction pour son leadership prudent et son attitude favorisant la prise de responsabilité des collaborateurs et collaboratrices de LEM. Il exprime sa gratitude aux clients, fournisseurs et partenaires commerciaux de LEM pour leur confiance constante et remercie enfin l'ensemble des actionnaires pour la fidélité qu'ils continuent d'accorder à LEM.

Le Président passe ensuite aux opérations préliminaires de l'Assemblée générale. Il constate que l'Assemblée générale a été convoquée par un avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) ainsi que dans les autres publications désignées par le Conseil d'administration, conformément à l'article 12 des statuts de la société, et ce 20 jours avant la date de l'Assemblée générale. Il indique par ailleurs que tous les actionnaires dûment inscrits au registre des actions ont été convoqués à l'Assemblée générale par courrier ordinaire envoyé le 2 juin 2021. Le Président rappelle que la convocation comporte l'ordre du jour de l'Assemblée générale et les propositions du Conseil d'administration soumises aux actionnaires. Finalement, il précise qu'aucune demande quant à l'inscription d'autres objets à l'ordre du jour n'a été reçue.





Life Energy Motion

Le Président indique présider l'Assemblée générale conformément à l'article 16, alinéa 4 des statuts de la société et désigne Mme Caroline Bourquin, collaboratrice de la société LEM, en qualité de secrétaire et scrutatrice de la présente Assemblée.

Le Président relève que Maître Damien-Raphaël Bossy, de l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, est le Représentant indépendant des actionnaires.

Le Président indique que l'Organe de révision pour l'exercice 2020/21, la société Ernst & Young SA, à Lancy (Genève), est représenté par M. Roland Ruprecht.

Finalement, le Président annonce la présence de Maître Mariella Vallery-Spaethe, notaire au sein de l'Etude Poncet Buhler Lacin & Vallery, à Genève.

Il précise que la secrétaire de la présente Assemblée, Mme Caroline Bourquin, est chargée de tenir le procès-verbal sous seing privé et que Maître Mariella Vallery-Spaethe tiendra quant à elle le procès-verbal en la forme authentique de la décision de l'Assemblée concernant la modification des statuts (point 6 à l'ordre du jour).

Le Président poursuit avec les aspects formels et constate que l'Assemblée générale a été valablement convoquée, qu'elle est dûment constituée et qu'elle peut donc valablement délibérer sur tous les objets selon l'ordre du jour publié.

Le Président précise que le rapport de gestion, constitué de l'*Annual Review* et du *Financial Report*, a été mis à disposition des actionnaires pour consultation depuis le 2 juin 2021 au siège de LEM à Plan-les-Ouates.

Il précise encore que tous les objets à l'ordre du jour soumis au vote requièrent la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

#### Nombre d'actions représentées

Le Président rappelle que sur la base de l'article 27 de l'ordonnance 3 du Conseil fédéral suisse du 19 juin 2020 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), le Conseil d'administration de LEM HOLDING SA a malheureusement dû prendre la décision de tenir l'Assemblée générale ordinaire 2021 sans la présence physique des actionnaires, qui ont dès lors été invités à exercer leurs droits de vote par l'intermédiaire du Représentant indépendant.





Life Energy Motion

La liste de présence établie par Mme Bourquin est remise au Président qui porte le nombre d'actions représentées à la connaissance de l'Assemblée générale.

Le Président annonce que seul le Représentant indépendant est présent au nom des actionnaires et que ce dernier représente 906'121 actions nominatives avec droit de vote, d'une valeur nominale de cinquante centimes (CHF 0.50) chacune, correspondant à une valeur nominale totale de CHF 453'060.50, correspondant à 79.48% du capital-actions de CHF 570'000 (1'140'000 actions nominatives).

La **majorité absolue** comporte 453'061 voix (1/2 des voix représentées + 1).

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les objets figurant à l'ordre du jour.

#### Rapport de l'Organe de révision

A l'invitation du Président, M. Roland Ruprecht rapporte que l'Organe de révision Ernst & Young SA n'a pas de commentaire ni sur les comptes consolidés du Groupe LEM ni sur les comptes annuels de LEM HOLDING SA pour l'exercice 2020/21.

Le Président constate qu'Ernst & Young SA, en sa qualité d'Organe de révision, recommande d'approuver les comptes consolidés et les comptes annuels pour l'exercice 2020/21.

Le Président remercie M. Roland Ruprecht et son équipe pour le travail effectué.

#### Proposition aux actionnaires

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour de l'Assemblée et aux différentes propositions du Conseil d'administration qui sont soumises à l'Assemblée générale.





Life Energy Motion

**1.1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA au 31 mars 2021**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Décision :** Le Président constate que le rapport annuel, les comptes consolidés du Groupe LEM et les comptes annuels de LEM HOLDING SA sont approuvés à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

**1.2. Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020/21**

Le Président explique que le rapport de rémunération contient les principes de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction et qu'il renseigne sur les prestations versées pour l'exercice 2020/21 aux membres de ces deux organes.

Le Président ajoute que le rapport de rémunération a été révisé par Ernst & Young SA.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration recommande d'approuver le rapport de rémunération.

**Décision :** Le Président constate que le rapport de rémunération est approuvé à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

**2. Affectation du bénéfice disponible et distribution**

Le Président rappelle les résultats atteints lors de l'exercice se terminant le 31 mars 2021, soit :

Report de l'exercice précédent	CHF 67'884'000
Variation des actions propres	(CHF 575'000)
Bénéfice net de l'exercice	CHF 57'520'000
<hr/>	
<b>Bénéfice total disponible</b>	<b>CHF 124'829'000</b>



Le Président déclare que le Conseil d'administration propose le versement d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par action. Il précise que le montant total du dividende à distribuer dépendra du nombre d'actions donnant droit au dividende, actions propres non comprises, à la date de référence du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Il explique que ce versement correspond encore à un ratio de distribution de 86.1%.

Le Président rappelle que la proposition du Conseil d'administration aux actionnaires est la suivante :

Distribution d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par action	CHF	(47'880'000)
Report à nouveau	CHF	76'949'000

**Décision :** Le Président constate que la distribution d'un dividende ordinaire brut de CHF 42.- par action est approuvée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

### 3. Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

Le Président rappelle que les membres du Conseil d'administration et les personnes participant d'une manière quelconque à la gestion des affaires sociales ne sont pas autorisés à participer au vote de la décharge, conformément à l'article 695 du Code des obligations.

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose qu'il soit donné décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité durant l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

**Décision :** Le Président constate que la décharge au Conseil d'administration et à la Direction est donnée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

### 4. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Le Président rappelle qu'en ce qui concerne la rémunération du Conseil d'administration, celui-ci propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximal de CHF 1'100'000 pour la durée de fonction allant de l'Assemblée générale ordinaire 2021 à l'Assemblée générale ordinaire 2022.



**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

**5. Approbation de la rémunération de la Direction**

Le Président explique que les statuts prévoient trois votes séparés.

**5.1 Vote sur le montant global de la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2020/21**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant global de CHF 984'332 pour l'exercice précédent, soit 2020/21.

**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

**5.2 Vote sur le montant maximal global de la rémunération variable à long terme de la Direction pour l'exercice 2021/22**

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 1'870'000 pour l'exercice en cours, soit 2021/22.

**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

**5.3 Vote sur le montant maximal global de la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022**

Le Président explique que le dernier vote sur la rémunération concerne la rémunération fixe de la Direction pour la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022. Il rappelle que le Conseil d'administration propose d'approuver le montant maximal global de CHF 2'600'000 pour la rémunération fixe.



**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 6. Modification des statuts

Le Président rappelle que, dans le but de donner plus de flexibilité aux actionnaires concernant l'élection ou la réélection des membres du Conseil d'administration, mais tout en limitant cette flexibilité à des cas exceptionnels et fondés, le Conseil d'administration propose de modifier le dernier alinéa de l'article 17 des statuts comme suit :

Ancienne version : L'âge limite pour remplir la fonction de membre du conseil d'administration de la société est fixé à septante ans (70) révolus. Un membre du conseil d'administration ne peut ainsi être élu ou réélu s'il a déjà atteint cet âge limite au moment de son élection ou réélection.

Nouvelle version : En règle générale, l'âge limite pour remplir la fonction de membre du conseil d'administration de la société est fixé à septante ans (70) révolus. Un membre du conseil d'administration ne peut ainsi généralement être élu ou réélu s'il a déjà atteint cet âge limite au moment de son élection ou réélection. Toutefois, il est possible de déroger à cette règle dans des cas exceptionnels et fondés.

Le procès-verbal concernant la décision de l'Assemblée au sujet de la modification des statuts est tenu en la forme authentique.

A toutes fins utiles, il est indiqué que la proposition du Conseil d'administration de modifier le dernier alinéa de l'article 17 des statuts est approuvée à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 7. Réélections au Conseil d'administration, réélection du Président du Conseil d'administration

Le Président déclare que tous les membres actuels du Conseil d'administration sont candidats à leur réélection pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de les réélire.

Le Président passe au vote séparé pour la réélection de chaque candidat.





Life Energy Motion

**7.1. Réélection de M. Ilan Cohen en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président passe au vote et constate que M. Ilan Cohen est réélu.

**7.2 Réélection de M. Ulrich Jakob Looser en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président passe au vote et constate que M. Ulrich Jakob Looser est réélu.

**7.3 Réélection de M. Ueli Wampfler en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président indique que M. Ueli Wampfler a eu 70 ans au cours de l'exercice précédent. Il explique que compte tenu des services déterminants rendus par M. Ueli Wampfler en tant que membre du Conseil d'administration et de son ample connaissance des activités et de la culture LEM, le Conseil d'administration propose la réélection de M. Ueli Wampfler sur la base du nouvel article 17, dernier alinéa des statuts, tel qu'approuvé par les actionnaires au point 6 à l'ordre du jour.

Le Président passe au vote et constate que M. Ueli Wampfler est réélu.

**7.4 Réélection de M. Werner Carl Weber en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président passe au vote et constate que M. Werner Carl Weber est réélu.

**7.5 Réélection de M. François Gabella en qualité de membre du Conseil d'administration**

Le Président passe au vote et constate que M. François Gabella est réélu.

**7.6 Réélection de M. Andreas Hürlimann en qualité de membre et Président du Conseil d'administration (un seul vote)**

Le Président passe au vote et constate que M. Andreas Hürlimann est réélu.

**Décision:** Le Président constate que les membres du Conseil d'administration, et lui-même en tant que Président du Conseil d'administration, sont réélus pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une





Life Energy Motion

large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact des votes est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 8. Réélections au Comité de nomination et de rémunération

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de M. Ulrich Jakob Looser ainsi que la réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Le Président indique que, en cas de réélection, il est prévu que M. Ulrich Jakob Looser soit nommé président du Comité de nomination et de rémunération.

Le Président passe au vote séparé pour chaque candidat.

### 8.1 Réélection de M. Ulrich Jakob Looser au Comité de nomination et de rémunération

Le Président passe au vote et constate que M. Ulrich Jakob Looser est réélu.

### 8.2 Réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération

Le Président passe au vote et constate que M. Andreas Hürlimann est réélu.

**Décision:** Le Président constate que les membres du Comité de nomination et de rémunération sont réélus pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact des votes est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal).

## 9. Réélection du Représentant indépendant

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, à Fribourg, en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire.



**Décision:** Le Président constate que la proposition est acceptée à une large majorité des voix exprimées et que l'Etude Hartmann Dreyer est réélue en qualité de Représentant indépendant pour une durée de fonction d'une année allant jusqu'au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## 10. Réélection de l'Organe de révision

Le Président rappelle que le Conseil d'administration propose la réélection de Ernst & Young SA, à Lancy (Genève), en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2021/22.

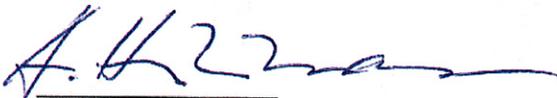
**Décision:** Le Président constate que la société Ernst & Young SA est réélue en qualité d'Organe de révision pour l'exercice 2021/22 à une large majorité des voix exprimées. (Le résultat exact du vote est disponible en Annexe 1 au présent procès-verbal.)

## Divers

Arrivé au terme de l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée générale à 14h59.

Plan-les-Ouates, le 24 juin 2021

Le Président



Andreas Hürlimann

La Secrétaire



Caroline Bourquin

**Annexe 1** : Résultats des votes



**Annexe 1 – Résultats des votes**

Objets	Ordre du jour	Oui	Non	Abstentions	Votes exprimés	Majorité absolue
1.1	Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés du Groupe LEM et des comptes annuels de LEM HOLDING SA au 31 mars 2021	905 506 99,93%	26 0,00%	589 0,07%	906 121	453 061
1.2	Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2020/21	685 368 75,64%	219 431 24,22%	1 322 0,15%	906 121	453 061
2	Affectation du bénéfice disponible et distribution	905 005 99,88%	695 0,08%	420 0,05%	906 121	453 061
3	Décharge au Conseil d'administration et à la Direction	829 820 99,57%	2 844 0,34%	706 0,08%	833 370	416 686
4	Approbation de la rémunération du Conseil d'administration	870 357 98,05%	34 797 3,84%	967 0,11%	906 121	453 061
5.1	Vote sur le montant global de la rémunération variable à court terme de la Direction pour l'exercice 2020/21	723 590 79,86%	180 092 19,88%	2 439 0,27%	906 121	453 061
5.2	Vote sur le montant maximal global de la rémunération variable à long terme de la Direction pour l'exercice 2021/22	867 914 95,78%	35 643 3,93%	2 564 0,28%	906 121	453 061
5.3	Vote sur le montant maximal global de la rémunération fixe de la Direction pour la période du 1 <sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022	885 216 97,69%	18 336 2,02%	2 569 0,28%	906 121	453 061




6	Modification des statuts – limite d'âge	899 100 99.23%	6 688 0.74%	333 0.04%	906 121	453 061
7.1	Réélection de M. Ilan Cohen comme membre du Conseil d'administration	888 291 98.03%	17 475 1.93%	355 0.04%	906 121	453 061
7.2	Réélection de M. Ulrich Jakob Looser comme membre du Conseil d'administration	717 570 79.19%	188 216 20.77%	335 0.04%	906 121	453 061
7.3	Réélection de M. Ueli Wampfler comme membre du Conseil d'administration	754 065 83.22%	151 726 16.74%	330 0.04%	906 121	453 061
7.4	Réélection de M. Werner Carl Weber comme membre du Conseil d'administration	901 716 98.51%	4 075 0.45%	330 0.04%	906 121	453 061
7.5	Réélection de M. François Gabella comme membre du Conseil d'administration	901 290 98.47%	4 501 0.50%	330 0.04%	906 121	453 061
7.6	Réélection de M. Andreas Hürlimann comme membre et Président du Conseil d'administration (un seul vote)	881 099 97.24%	24 692 2.73%	330 0.04%	906 121	453 061
8.1	Réélection de M. Ulrich Jakob Looser au Comité de nomination et de rémunération	705 209 77.83%	200 505 22.13%	407 0.04%	906 121	453 061
8.2	Réélection de M. Andreas Hürlimann au Comité de nomination et de rémunération	837 287 92.40%	68 427 7.55%	407 0.04%	906 121	453 061
9	Réélection du Représentant indépendant	905 836 99.97%	25 0.00%	260 0.03%	906 121	453 061
10	Réélection de l'Organe de révision	887 627 97.96%	17 977 1.98%	517 0.06%	906 121	453 061

